

MÉMO PRATIQUE

Rentrée
scolaire
2023

Restauration, Accueil périscolaire,
Centres de loisirs...

Tout savoir sur les démarches de la rentrée



Accueil avant et après l'école

Vos enfants sont accueillis et pris en charge dès 7h par une équipe d'animateurs. Des activités d'éveil (découpages, collages, fresques, jeux de société...) sont proposées pour démarrer la journée en douceur.

QUEL LIEU D'ACCUEIL POUR MON ENFANT ?

GRUPE SCOLAIRE	LE MANDINET	LE SEGRAIS	LE FOUR	LE VILLAGE	LA MAILLIÈRE
Lieu d'accueil	Au sein de l'école	Au sein de l'école	Centre de loisirs du Grand Bassin	Centre de loisirs du Grand Bassin	Centre de loisirs du Cours des Lacs



HORAIRES

LE MATIN – DE 7H À 8H30

Dès 8h15, les animateurs accompagnent les enfants dans leurs écoles respectives afin qu'ils soient accueillis par leur enseignant(e).

LE SOIR – DE 16H30 À 19H (2 FORMULES) *

1 Accueil du soir

Après la classe à partir de 16h30, les animateurs viennent chercher les enfants et les accueillent avec un goûter, puis des activités leur sont proposées. Les parents peuvent venir récupérer les enfants à partir de 16h50.

2 Études surveillées + accueil du soir

Les études débutent après la classe à 16h30. Les enfants ont une demi-heure pour se détendre et prendre le goûter (fourni par la famille) puis une heure d'étude jusqu'à 18h. Les études ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis et sont encadrées par des enseignants de l'école ou par des vacataires (diplômés au minimum d'un baccalauréat) rémunérés par la commune. Les études surveillées ont lieu au sein de l'école.

** Tous les enfants non-récupérés à 16h30 par les parents (ainsi qu'à 18h après l'étude), partiront à l'accueil du soir de rattachement.*

MODALITÉS

- Mise à jour du dossier administratif dès mai/juin via le portail famille ou auprès de l'accueil citoyen.
- Accueil du matin et du soir : Pas de réservation nécessaire. Facturation à la présence (Tarif selon le taux de participation).



Plus d'infos sur les études surveillées

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est annuelle. Elle se fait à l'école, auprès du Directeur ou de la Directrice ou du Responsable d'étude volontaire, la première quinzaine de la rentrée des classes. Ces inscriptions seront transmises au service Education pour validation et enregistrement.

La facturation s'applique dès l'inscription de l'élève à l'étude, quel que soit le nombre de jours de fréquentation dans le mois. Le tarif est un forfait mensuel calculé selon le taux de participation. Tout mois commencé est facturé.

L'ouverture d'une étude est soumise à un seuil minimum de 12 élèves.

A l'issue des temps d'études surveillées, les élèves sont soit repris par le responsable légal ou un tiers, soit partent seuls (sur autorisation parentale), soit sont pris en charge par les animateurs à l'accueil du soir sous réserve d'inscription à l'activité.

Toute demande d'annulation est à adresser par écrit au responsable d'étude, copie au Service Education (service.education@mairie-lognes.fr).

Centres de loisirs des mercredis et pendant les vacances scolaires

2 centres de loisirs accueillent les enfants de maternelles et élémentaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires. L'affectation dans un centre dépend de la scolarisation de l'enfant. Selon les périodes de vacances, les centres peuvent être regroupés.

DANS QUEL CENTRE SE RENDRA MON ENFANT ?

Pour les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps, du mois de juillet :

Enfants de la Maillière, du Mandinet et du Segrais : **Centre de loisirs du Cours des Lacs.**
Enfants du Village et du Four : **Centre de loisirs du Grand Bassin.**

Pour les vacances du mois d'août :

Tous les enfants sont accueillis au **centre de loisirs du Cours des Lacs.**

Pour les vacances de fin d'année :

1^{re} semaine : **Centres de loisirs du Grand Bassin et du Cours des Lacs.**

2^e semaine : **Centre de loisirs du Cours des Lacs**



HORAIRES

TOUS LES MERCREDIS ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES : DE 7H À 19H

Journée complète de 7h à 19h (Arrivée de l'enfant avant 09h00 le matin et départ le soir à partir de 17h00)

POSSIBILITÉ DE RÉSERVER PAR DEMI-JOURNÉE (UNIQUEMENT LES MERCREDIS) :

1 Matin avec repas (de 7h à 13h20)
(Arrivée de l'enfant avant 09h00 le matin et départ le midi à partir de 13h20)

2 Après-midi sans repas (13h30 à 19h)
(Arrivée de l'enfant entre 13h20 et 13h30 et départ à partir de 17h00)

MODALITÉS

- Mise à jour du dossier administratif à partir du 16 mai via le portail famille ou auprès de l'accueil citoyen.
- Pour les mercredis, réservation obligatoire et modification possible jusqu'au mardi de la semaine précédente.
- Pour les vacances, réservation obligatoire et modification possible trois semaines avant la date des vacances.
- Tarif selon le taux de participation (calculé chaque année).
- En dehors des périodes autorisées de modifications ou d'annulation, les journées réservées sont facturées, sauf sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel. Dans ce cas, la 1^{re} journée de réservation reste facturée.

Restauration scolaire

Chaque école dispose d'un restaurant scolaire avec des espaces distincts pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. La gestion de la restauration est confiée depuis 2017 à Elios qui élabore des menus équilibrés, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Tous les enfants inscrits sont accueillis à la cantine, quelle que soit la situation professionnelle des parents. L'encadrement est assuré par les animateurs des centres de loisirs.



MODALITÉS

- L'accès à la restauration est ouverte à tous par défaut. Cependant, la réservation est obligatoire pour les repas via l'application App'Table.
- Possibilité d'annulation sans facturation jusqu'au jeudi minuit de la semaine précédant la semaine concernée.
- En cas de maladie, la famille doit présenter un justificatif médical (la 1^{re} journée d'absence est facturée).
- En cas de sortie scolaire avec pique-nique, les parents doivent annuler les repas au plus tard le jeudi précédant la semaine concernée.
- Absence imprévue de l'enseignant : si la réservation a été effectuée, les repas commandés seront facturés aux familles même si l'enfant ne déjeune pas à la cantine.
- Si la commune est à l'origine de la non-consommation d'un repas (grève, etc.), elle assure directement l'annulation auprès d'Elios (pas de facturation).

EXCEPTIONNELLEMENT POUR LA SEMAINE DE LA RENTRÉE

Afin de laisser aux familles le temps de s'organiser et mettre à jour leur dossier administratif, la cantine est ouverte à tous les enfants la 1^{re} semaine de la rentrée même sans réservation.

APP'TABLE, L'APPLI QUI VOUS DIT TOUT SUR LA CANTINE !

Téléchargez l'appli App'table



elios

- Réservations/modifications/annulation des repas
- Paiement en ligne sécurisé
- Menus de la semaine en ligne
- Des infos pratiques : idées recettes, nutri score des produits

Le portail famille : vos démarches 100 % dématérialisées



Accédez au portail famille via ce lien : https://portals.lagoraplus.fr/lognes/pck_home.home_view#/
Cliquez sur "se connecter" et entrez vos identifiants (adresse mail et mot de passe).

Disponible 24h/24h, le portail famille vous offre un accès à différents services en ligne pour simplifier vos démarches. Il permet d'effectuer les modifications de vos données personnelles, d'effectuer les réservations des activités périscolaires, de payer en ligne et d'avoir un suivi de vos demandes. Vous pourrez également y effectuer vos demandes de places en crèche.

Chaque année, réactualisez votre dossier administratif en **1** clic :

→ Je transmets mes justificatifs qui déterminent le tarif des prestations (rubrique : Mes démarches de rentrée).

La mise à jour administrative permet ensuite d'accéder à toutes les activités périscolaires (accueil du matin et du soir, centres de loisirs, études surveillées, restauration scolaire, séjours vacances).

LES DATES À RETENIR



Mardi : dernier jour pour modifier les réservations du centre de loisirs du mercredi suivant.

Jedi avant minuit : dernier jour pour modifier les réservations des repas de la semaine suivante sur l'application Apptable.

L'ACCUEIL CITOYEN, DES AGENTS À VOTRE ÉCOUTE

Vous n'arrivez pas à effectuer vos démarches en ligne ? L'accueil citoyen de la mairie vous reçoit pour répondre à vos questions et vous guider dans vos inscriptions.

Accueil sur rendez-vous au 01 60 06 88 97
Du lundi au vendredi
De 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h00
Esplanade des Droits de l'Homme



Toutes les prestations de vos enfants sont regroupées sur une seule et même facture, du Péri-scolaire à la Petite Enfance (sauf restauration scolaire).



1^{RE} CONNEXION ?

Cliquez sur « créer votre compte ». Indiquez votre adresse e-mail, nom, prénom et date de naissance. Vous recevrez alors un e-mail comprenant un mot de passe temporaire. Cliquez ensuite sur « se connecter » et entrez votre adresse mail et votre mot de passe temporaire. Il vous sera alors demandé de créer votre propre mot de passe personnel.

DÉMARCHES OBLIGATOIRES

Lors de votre première connexion au portail famille, vous devrez effectuer certaines démarches et joindre certains justificatifs nécessaires à la création de votre espace famille :

- création et mise à jour des contacts de la famille,
- saisie des données du foyer,
- mise à jour de la fiche sanitaire.

Avant de commencer ces démarches, munissez-vous des pièces suivantes :

- livret de famille,
- pages vaccination du carnet de santé,
- justificatif de domicile (de moins de 3 mois) ou attestation d'hébergement,
- carte d'allocations familiales et notification de paiement,
- en cas de changement de situation de famille : jugement de divorce ou attestation délivrée par le juge pour la garde de l'enfant pour les parents séparés et non mariés ou attestation signée des deux parents avec copies des cartes d'identité.

CONSEIL

Créez un mot de passe sécurisé

Votre mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères dont :
1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.

PAGE D'ACCUEIL

MENU

vous permet d'accéder rapidement à votre compte (mes enfants, mon profil, mes tarifs...)

REVENIR À LA PAGE D'ACCUEIL

MÉDIAS

Retrouvez ici les actualités sur les inscriptions et le fonctionnement des centres de loisirs, des crèches et des écoles... et d'autres actualités municipales.

RÉSERVATIONS

Accédez au planning de la semaine pour visualiser, modifier ou annuler vos réservations.

Messages envoyés par les services de la Ville.

INFORMATIONS PERSONNELLES
Coordonnées, fiches contacts...

FACTURES EN COURS

Elles peuvent être payées en ligne en cliquant sur "Payer".

Astuce

Pensez au prélèvement automatique !

BOÎTE DE RÉCEPTION
Messages envoyés par les services de la Ville.

DÉMARCHES EN COURS

Les démarches engagées mais non terminées sont ici. Vous pouvez les reprendre à tout moment pour les compléter puis les envoyer aux services de la Ville.

DÉMARCHES DISPONIBLES

Effectuez en ligne des nouvelles démarches (changement d'adresse, de téléphone, ajout d'un contact pouvant récupérer vos enfants..).

PAYER VOS FACTURES

STATUT DE MES DÉMARCHES

Point d'avancement des démarches en cours de traitement.

PRATIQUE

Retrouvez ici la présentation des fonctionnalités du nouveau portail famille, le guide d'utilisation ainsi que d'autres informations.

The screenshot shows the 'LOGNES Accueil Portail Famille' website. At the top, there is a navigation bar with a logo and a 'FR' language selector. Below the navigation bar, there are several main sections: 'Médias (0)', 'Payer les factures (0)', 'Mes démarches en cours (0)', 'Boîte de réception (0)', 'Démarche(s) disponible(s) (10)', 'Statut de mes démarches', and 'Mes documents'. On the right side, there is a sidebar with a notification bell icon, a 'PAYER VOS FACTURES' button, and three icons for 'Payer vos factures', 'Réservations', and 'Mes données personnelles'. A 'Bienvenue sur le nouveau portail famille' message is displayed on the right. The interface is clean and modern, with a teal and white color scheme.

RÉSERVATION ET ANNULATION D'UNE ACTIVITÉ

EFFECTUER UNE RÉSERVATION

Cliquez sur l'activité souhaitée directement sur le planning.

ANNULER LA RÉSERVATION À UNE ACTIVITÉ

Cliquez sur l'activité réservée (fond vert), elle passe en jaune. Cliquez sur enregistrer, elle n'est plus réservée (une fenêtre récapitulative vous confirme l'annulation).

➔ **Attention** Une annulation hors délai entraîne le maintien de la facturation (sauf justificatif médical).

Filtrez les activités que vous souhaitez afficher.

Filtrez l'affichage de tous les enfants du foyer ou seulement certains.

Les activités **Petite Enfance et accueils du matin et du soir** ne sont pas soumises à la réservation mais apparaissent sur le planning à titre informatif.

Aide
Affichez la légende des couleurs

Légendes des couleurs
Couleurs associées au calendrier.

ACTIVITÉ Non réservé	ACTIVITÉ Complet
ACTIVITÉ Demande de réservation	ACTIVITÉ Complet. Inscrit en liste d'attente
ACTIVITÉ Réservé	ACTIVITÉ Aucune réservation n'est requise
ACTIVITÉ Annuler la modification	Prix majoré
ACTIVITÉ Congés définis	Fréquentation déjà saisie.

ANNULER UNE SEMAINE TYPE
Passez en semaine type. Cliquez en haut à droite sur "annuler". Choisissez les créneaux que vous souhaitez annuler sur la période choisie.

RÉSERVER SON ANNÉE EN UNE FOIS

Plutôt que de faire des réservations manuellement chaque semaine, vous pouvez tout réserver en une fois. **Pour cela, passez de semaine réelle en semaine type** en cliquant sur l'icône en haut à gauche du planning.

Réelle Type

L'affichage change pour vous proposer une semaine type vierge. Comme pour les réservations, sélectionnez les créneaux souhaités et cliquez sur appliquer. Une nouvelle fenêtre s'ouvre pour choisir la période d'application de la semaine type. Il est aussi possible d'appliquer une réservation une semaine sur 2. Répétez l'opération à partir d'une semaine de vacances pour réserver les accueils de loisirs pour toutes les vacances.

GRUPE SCOLAIRE LE SEGRAIS**Directeur : M. COSNIER**Tel : 01 74 92 04 02 - Courriel : ce.0772669h@ac-creteil.fr

Conseiller municipal délégué au conseil d'école : Cédric Kim

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : GRANDIR AU SEGRAIS grandirausegrais77@gmail.com**GRUPE SCOLAIRE LE FOUR****Directrice de l'élémentaire : Mme BAFFREY**Tel : 01 74 92 03 94 - Courriel : ce.0772011t@ac-creteil.fr**Directrice de la maternelle : Mme MALECOT**Tel : 01 64 11 97 80 - Courriel : ce.0772004k@ac-creteil.fr

Conseillère municipale déléguée au conseil d'école : Sosthène LAY

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : LEFOURMEL asso.lefourmel@gmail.com**GRUPE SCOLAIRE LA MAILLIÈRE****Directrice de l'élémentaire : Mme KOZYRA**Tel : 01 64 11 97 73 - Courriel : ce.0772046f@ac-creteil.fr**Directrice de la maternelle : Mme POTARD**Tel : 01 64 11 97 72 - Courriel : ce.0772051l@ac-creteil.fr

Conseiller municipal délégué au conseil d'école : Christopher DELAMARE

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : ASSOCIATION MAILLIÈRE ENSEMBLE
association.mailliere.ensemble@gmail.com**GRUPE SCOLAIRE LE VILLAGE****Directeur de l'élémentaire : Mme CROUZET**Tel : 01 74 92 04 00 - Courriel : ce.0772086z@ac-creteil.fr**Directrice de la maternelle : Mme BATAIS BENHIZIA**Tel : 01 74 92 04 01 - Courriel : ce.0772078r@ac-creteil.fr

Conseillère municipale déléguée au conseil d'école : Chantal COMBOUE

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : AQUARELLE aquarelle.77185@gmail.com**GRUPE SCOLAIRE LE MANDINET****Directrice : Mme CHARBONNIER**Tel : 01 74 92 03 90 - Courriel : ce.0772670j@ac-creteil.fr

Conseillère municipale déléguée au conseil d'école : Audrey BOUCHER

Courriel : cabinet.maire@mairie-lognes.frAssociation de parents d'élèves : GIPEM gipem.lognes@gmail.com